

Montréal le 10 juin 2020

L'honorable François Legault

Premier ministre du Québec

Conseil exécutif

Édifice Honoré-Mercier

835, boulevard René-Lévesque Est, 3e étage

Québec (Québec) G1A 1B4

Telec : [418 643-3924](tel:4186433924)

OBJET : Désobéissance civile des tenanciers de bars suite à la prolongation de la fermeture des bars

Monsieur le Premier-Ministre du Québec,

L'Union des tenanciers de bars du Québec (ci-après UTBQ), a pris acte, en date du 8 juin dernier, de l'annonce faite par votre gouvernement à l'effet que tous les restaurants de la province auront l'autorisation de rouvrir leurs portes au public à partir du 22 juin le tout, en mode distanciation sociale.

Or, le gouvernement n'a prévu aucun plan de réouverture des bars. Encore une fois, l'UTBQ ne peut que constater que le gouvernement ne semble avoir aucun scrupule à sacrifier une industrie importante du divertissement et du tourisme québécois.

À titre de président de l'UTBQ, je reçois quotidiennement des dizaines d'appels de membres qui s'inquiètent de perdre leurs commerces, et qui me demandent d'intervenir auprès du gouvernement pour les aider à sauver ce qu'il reste de leurs entreprises.

L'intransigeance de la position du gouvernement sur la question de l'ouverture des bars, aux mêmes conditions de distanciation que celles imposées aux restaurants, n'est tout simplement pas justifiable. Les membres de l'UTBQ ne se sont jamais cachés pour affirmer haut et fort qu'ils ont un désir de rouvrir, tout en protégeant le public et leurs employés. Un bar peut, comme un restaurant, adapter son service et reconfigurer son espace pour permettre le respect des règles sanitaires qu'impose la Santé publique, en plus de pouvoir obliger ses clients à rester assis.

En fait, aucune norme de santé publique ne justifie la discrimination que fait le gouvernement entre ces différentes catégories de commerces, et ce, surtout lorsque ce même gouvernement annonce qu'il modifiera la Loi afin de permettre aux restaurants de servir de l'alcool sans repas, ce qui est l'essence même des activités d'un bar.

L'UTBQ désire vous aviser qu'à défaut de recevoir une annonce de votre gouvernement d'ici le 12 juin prochain autorisant la réouverture des bars à la même date et aux mêmes conditions auxquelles les restaurants sont soumis, ses membres ont promis de défier la Loi et de rouvrir

leurs commerces en respectant les règles de distanciation sociale.

C'est à contrecœur que l'UTBQ vous fait cette annonce, mais elle ne peut rester passive face à des décisions qui sont prises alors que la Santé publique et le Dr Arruda démontrent une incompréhension totale du milieu des bars et de la restauration, incompréhension qui se traduit par l'incongruité et les contradictions de ce que celui-ci annonce comme étant autorisé pour certains, et non autorisés pour d'autres.

Suite à la conférence de presse du 8 juin dernier, l'UTBQ a par ailleurs décidé de contacter la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après la « RACJ »), pour obtenir des précisions sur l'étendue des obligations des titulaires de permis de bars. Je vous souligne que même la RACJ, par le biais de sa secrétaire, n'est pas en mesure d'apporter ces précisions puisque les annonces du gouvernement et de la Santé publique ne sont pas défendables sur le plan législatif.

L'UTBQ regrette le manque de compréhension, de transparence et l'intransigeance du gouvernement du Québec, si bien qu'elle constate que ce dernier tente de faire avec les bars ce que son prédécesseur a fait avec Uber et l'industrie du taxi : déréglementer un permis pour favoriser un groupe plutôt qu'un autre.

Les modifications apportées à la *Loi sur les permis d'alcool* par le gouvernement, le maintien de sa position vis-à-vis la fermeture des bars, en plus de son entêtement à refuser toute subvention à cette industrie malgré la pandémie, sont la démonstration patente que la CAQ a décidé d'abandonner ces commerçants.

Ainsi, l'UTBQ demande de façon urgente que la réouverture des bars, avec les restrictions convenues pour les restaurants, incluant le service d'appareils de loterie vidéo, soit autorisée au 22 juin 2020, en plus de réitérer ses multiples demandes pour que le gouvernement subventionne l'industrie des bars, qui ne pourra pas se relever autrement. À défaut de recevoir des réponses positives à ce qui précède, les membres de l'UTBQ réitérent qu'ils défieront la Loi et qu'un recours collectif contre le gouvernement du Québec sera intenté pour la perte des commerces et des emplois qu'il aura causée.

Dans l'intervalle, veuillez recevoir, monsieur le Premier-Ministre, l'expression de nos sentiments cordiaux.

UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC

Par : Peter Sergakis, président.